Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PAUL C	N° de Convention : 33336
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédago sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu oro	et l'utilisation de matèriel acquis par l'Education Nationale suite aux gique adapté au bénéfice d'élèves présentant des deficiences linaire " : 1-221 du 29/10/01 - MENE0102353C,Circ IENA1/808/2001-2002/JYB-SB
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de met à disposition de l'élève : BUNEAUX REMI Né(e domicilié : 5 rue de l'Ile Rousse Lot Corbara Plateau Cai Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :1510 immatriculé sous le) le : 25-05-1999 llou 97460 SAINT PAUL
Valeur globale du matériel prêté 0 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux affér	ents à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2016, et	est révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel si	t sur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état milaire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontract le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux affér lieu. Le cocontractant utilisateur et ses représentants sont	is de veiller " en bon père de famille " à la garde et à la conservation tant utilisateur ne pourra utiliser, en classe et à son domicile, que dans rents à sa scolarité.Le tout à peine de dommages et intérêts, s'il y a t tenus de porter à la connaissance du Rectorat tout sinistre affectant le e 1884 du Code civil, le responsabilité des représentants de on autre que celle liée à l'usage conforme du matériel.
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représ	entants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
-	au domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de nent de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 24-03-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1/1